



LETTRE D'INFOS

MAIRIE DE CIVENS

Tél. 04 77 26 04 45

mairie.civens@wanadoo.fr www.mairie-civens.fr

SEANCE DU 2 AVRIL 2015

Présents 15 élus,

Voirie 2015.

La Commission voirie s'est réunie et propose les travaux suivants : Rue des Charmilles, du Fournil, chemin du lotissement des Grands Prés à la hauteur des jeux de boules, accessibilité aux personnes handicapées devant la boulangerie.

3 entreprises ont répondu. Colas 33 385€, Eiffage 27 037€, Eurovia 32 132€. L'entreprise Eiffage est retenue.

Un appel d'offres a été lancé également pour le curage des fossés et l'aménagement de l'allée piétonne, rue du Champ de Courses. 2 entreprises ont répondu : Palais 25 949.50€ Barou 21 726.50€. L'entreprise Barou est retenue.

Le conseil valide à l'unanimité.

Limitation de vitesse : la rue de l'Ile ne faisait l'objet d'une limitation de vitesse que dans un sens, M le Maire prendra un arrêté pour une limitation à 50k/h dans les deux sens.

Taux d'imposition Taxes locales.

Malgré les baisses des dotations de l'Etat, M le Maire souhaite tenir son engagement de ne pas augmenter les taxes pour la durée du mandat. Une gestion rigoureuse permet de tenir cet objectif. Le conseil valide à l'unanimité.

Taxe habitation 2.92%, Foncier Bâti 5.99%, Foncier non bâti 13.85%. Les taux des trois taxes restent donc inchangés depuis l'année 2008.

Approbation du budget principal.

La présentation des différents chapitres est faite. Le conseil valide le budget 2015 à l'unanimité. Fonctionnement : 1 015 194€ - Investissement : 676 995€.

Approbation du budget assainissement.

Le conseil valide à l'unanimité : Fonctionnement 123 951€, Investissement 159 922€.

Emploi saisonnier

Pour palier l'absence pour congés payés des employés communaux, un contrat CDD de 21.5h hebdomadaires, du 27 juillet au 21 août 2015 sera proposé à Justine Poncet, une jeune civençaise.

Projet Educatif De Territoire. (PEDT)

Qu'est ce qu'un PEDT (projet éducatif territorial) ?

Le PEDT est un outil d'aide à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Il consiste, pour les collectivités et l'Etat à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Celui-ci se construit à partir des caractéristiques propres à chaque commune (besoins des enfants, mode de vie des familles, ressources locales et partenaires potentiels,...). L'aménagement des rythmes éducatifs est rendu obligatoire par la loi. Toutefois le PEDT reste facultatif mais il prend un caractère obligatoire pour bénéficier de diverses dérogations et accéder à des financements.

Mireille Palmier, adjointe aux affaires scolaires, présente le projet élaboré par la commission école pour la période 2015-

MAI 2015

2015. Le conseil valide à l'unanimité le PEDT applicable dès le 1^{er} septembre 2015.

Projet extension Ecole

M le Maire présente les derniers plans du projet de l'extension de l'école. Ils seront transmis aux enseignants ainsi qu'au personnel. Si des remarques pertinentes sont signalées, elles seront prises en compte.

L'entreprise Ginger CEBTP réalisera l'étude de sol. L'appel d'offres sera lancé par l'Agence Ampère.

Questions diverses.

-Le programme de la prochaine fête patronale est à confirmer. Le samedi aura lieu la course cycliste dès 14h, en soirée retraite aux flambeaux suivi d'un bal populaire. Le dimanche, apéritif offert à la population, concours de sculptures de bonbons organisé par le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes), spectacle l'après-midi, feu d'artifice et pour clôturer la fête, bal populaire.

-Chasse aux œufs organisée par le CMJ le lundi 6 avril. Quatre-vingts enfants sont inscrits.

-Repas du C.C.A.S le samedi 11 avril. Quatre-vingts invités sont inscrits.

Prochain conseil le jeudi 7 mai à 20 heures.

SEANCE DU 7 MAI 2015

Présents 11 élus,

Jean-Jacques Cognard donne procuration à Mireille Palmier, Maurice Rocle, Mireille Laurendon, Pierre Denis aucune procuration.

En préambule du conseil, six jeunes élus du CMJ ont assisté au début du conseil. Jeunes et adultes se sont présentés, expliquant leurs attributions et responsabilités.

Schéma de mutualisation.

Dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) doit établir un projet de schéma de mutualisation pour la durée du mandat. Ce rapport est transmis par la suite, pour avis, à chacun des conseils municipaux des communes membres. Chaque commune aura alors un délai de trois mois pour se prononcer. Le Cabinet Sémaphore est chargé d'accompagner la CCFF pour l'élaboration de ce schéma. Un comité de pilotage a été créé, chaque commune est représentée par un ou deux élus. Les DGS (Direction Général des Services) de la CCFF et de la commune de Feurs ainsi que deux secrétaires (Pouilly et Civens) complètent le comité.

Certaines pistes ont été proposées. Compte tenu des incertitudes liées à l'évolution du périmètre de la CC qui devrait intervenir au 1er janvier 2017, le comité de pilotage décide d'orienter la suite des travaux sur les thématiques qui pourraient être mises en œuvre rapidement et produire des effets à court terme sans pour autant qu'elles soient handicapantes pour la fusion à venir. Ainsi les thématiques de travail suivantes sont retenues :

-À l'échelle de l'ensemble des collectivités :

Groupements de commande / commande publique
Partage de matériel des services techniques
Elaboration mutualisée du document unique
Réseau et remplacement : secrétaire de mairie, personnel de cantine et ATSEM avec une logique de partage de fichiers de contacts.

-A l'échelle de la CCFF et de la Ville de Feurs

Gestion des ressources humaines
Mise en réseau des agents traitant du juridique (administration générale, vie des institutions)
Analyse financière / contrôle de gestion
Un questionnaire sera adressé à chaque collectivité afin de pré dimensionner les besoins (logique de quantification).
Le prochain Comité de Pilotage aura lieu le 17 juin 2015.

Fonds de Concours.

Le pacte financier signé en 2011 a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2016. Ce dernier précise les modalités afin que chaque commune perçoive le montant qui leur revient. Pour notre commune le montant est de 80 923€. Un premier acompte sera demandé en juin. Le conseil valide à l'unanimité.

Règlement assainissement.

Un règlement du service assainissement a été rédigé et approuvé par la délibération du 1^{er} mars 2012. Il a pour objet de définir les relations contractuelles entre le service assainissement de la commune et les usagers domestiques. Un exemplaire est joint à chaque arrêté de permis de construire. Il est proposé de modifier l'article 10 afin de définir plus précisément les critères techniques pour les raccordements individuels. Les travaux devront être impérativement réalisés par une entreprise inscrite au registre du commerce ou des métiers. La mairie contrôlera le branchement. Le conseil valide à l'unanimité.

Location appartement communal.

Le logement sis 160 route de Pouilly est vacant depuis le départ du dernier locataire. Les peintures ont été refaites, une baignoire a été posée. M le Maire propose de fixer le loyer mensuel à 290€, applicable dès le 1^{er} mai 2015. Une demande de location a été faite. Le Conseil valide à l'unanimité le nouveau tarif du loyer et accepte la candidature proposée.

Forez Donzy Football Club.

Notre Club de football, Entente Pouilly-Civens-Epercieux-Rozier a souhaité recruter en mai 2013 en contrat d'apprentissage un jeune pour s'occuper des entraînements ainsi que du travail administratif. Le Club souhaitait que les quatre communes participent financièrement à cet effort. 18 enfants participaient régulièrement aux activités du Club, l'éducateur devait être mis à disposition des 4 communes pour les activités sportives que la réforme scolaire nous imposait en septembre 2014. Civens avait répondu favorablement et validé par délibération du 1^{er} juillet 2013 le montant de 1 500€ annuels pour la durée du contrat d'apprentissage.

A ce jour, le Club souhaite signer un nouveau contrat pour une durée de 2 ans. L'éducateur n'a pas pu participer aux activités scolaires le jeudi après-midi, il était retenu en cours au Centre de l'Etrat.

Le conseil propose que l'aide soit maintenue pour cette période de deux ans à deux conditions :

Que les 4 communes participent financièrement et que l'éducateur soit disponible toute l'année en tant qu'intervenant aux TAP, le jeudi après-midi pour la tranche horaire de 15h à 16h30.

Une convention sera signée afin d'entériner les engagements de chaque partie. Le conseil valide un accord de principe.

Questions diverses

-Jury d'assises. 3 personnes ont été tirées au sort sur la liste électorale afin de figurer sur la liste préparatoire du jury de la

Cour d'Assises de la Loire pour l'année 2016 ; Ces personnes seront informées individuellement.

-Subvention. Le conseil valide la somme de 50€ pour la participation au Festival National de Danse d'une jeune civensoise. La demande émane de l'Association Sportive du Lycée du Forez. Le conseil valide à 11 voix pour 1 abstention.

-Elections régionales. Initialement prévues en mars 2015 elles auront finalement lieu au mois de décembre 2015 afin de tenir compte de la réforme territoriale. Le premier tour aura lieu le dimanche 6 décembre dans chaque région. Le scrutin concernera 13 nouvelles grandes régions qui remplacent les 22 précédentes. Le second tour se déroulera le dimanche 13 décembre.

-Commémoration du 8 mai. La commémoration aura lieu le dimanche 10 mai à 9h.

-Réunion MJC. Un terrain avec des bosses pour la pratique du vélo cross est mis à disposition des jeunes. Ce terrain est situé à côté du cours de tennis. À la demande des jeunes, M le Maire propose d'ouvrir le local situé à côté du tennis afin qu'ils disposent d'un abri. Une barre de traction sera installée sur le terrain de sport. Un responsable sera nommé. En cas d'incivilité le local sera à nouveau fermé.

-Feu d'artifices de la fête patronale. Le feu sera tiré par l'Etoile pour le montant de 1 390€ TTC. Il aura lieu le dimanche de la fête à partir de 22h30, à côté de la mairie.

-Synthèse des comptes : M le Maire lit les commentaires et observations du comptable de Feurs. Les taux des impôts locaux de la commune sont inférieurs aux moyennes. Mme Lavoisier termine son rapport avec la conclusion suivante : «la santé financière de la commune est bonne».

-Projet école. Le dernier plan validé par les enseignants et le personnel de la cantine est présenté. Le conseil approuve les modifications. L'architecte Agence Ampère peut lancer l'appel d'offres.

-Installation des gens du voyage au lieu-dit les Places.

Les gens du voyage se sont installés sur un terrain privé au lieu dit les Places, sans droit, ni titre. La gendarmerie a été immédiatement contactée, sans effet. M le Maire s'est rendu de suite sur le site. Il n'a pu persuader les gens du voyage de quitter les lieux. La sous-préfecture a été contactée. La compétence pour l'aire du voyage est intercommunale. La CCFF est en règle, disposant d'une aire d'accueil. La sous-préfecture nous indique que conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, l'autorité préfectorale peut intervenir pour effectuer une mise en demeure de quitter le terrain sur la demande expresse du propriétaire du terrain dans le cas où le stationnement est de nature à porter atteinte à la salubrité, la sécurité ou l'ordre public. La commune ne possède aucun moyen légal pour intervenir.

-Concours de pétanque des élus. Il aura lieu le samedi 5 septembre 2015 à Virigneux. Notre commune sera représentée par une ou deux triplettes.

Prochain conseil date restant à fixer.

Manifestations à venir.

-Samedi 30 mai : Forum des Associations

-Samedi 20 juin : Journée détente • Entente Tennis de Table

-Jeudi 2 ou vendredi 3 juillet : Fête de l'école

-Vendredi 17 • Samedi 18 • Dimanche 19 juillet : Fête patronale Comité des Fêtes- Municipalité (vente de brioches par les jeunes de la classe 1997)

-Mercredi 16 septembre : Don du sang évènementiel avec la participation de sportifs de haut niveau -.horaires à confirmer 8h30-12h et 15h-19h

-Dimanche 20 septembre Brocante • Entente Tennis de Table

-Samedi 26 septembre : Fête des Classes en 5